



● ● ● ●

**Procès-verbal**  
**Conseil Communautaire**  
**16 décembre 2021**  
Présidé par Jean-Yves Brenier

**Étaient présent(e)s**

Alexandra Contamin (supp) – Veyssilieu	Sophie Guillaud-Pivot (à distance) – Corbelin (arrivée après le vote du procès-verbal du 14/10/2021)
Richard Arnaud – Chozeau	Laurent Guillet – Saint Hilaire de Brens
Bernard Attavay (à distance) – Montalieu-Vercieu	Azucena Hernandez (à distance) – Crémieu
Maurice Belantan – Vézeronce-Curtin	Bernard Jarlaud – Morestel
Martine Bert – Trept	Stéphane Lefèvre (à distance) – Courtenay
Aurélien Blanc – Saint Marcel Bel Accueil	Annick Merle – Frontonas
Olivier Bonnard – Creys-Mépieu	Eric Morel – Trept
Jean-Yves Brenier – Leyrieu	Alain Moyne Bressand – Crémieu
Lucette Brissaud – Tignieu-Jameyzieu	Tristan Pain – Les Avenières Veyrins Thuellin
Jean-Yves Cado – Chamagnieu (arrivé après le vote du procès-verbal du 14/10/2021)	Didier Pilon – Dizimieu
Bernard Castilla – Les Avenières Veyrins-Thuellin	Gilbert Pommet – Tignieu Jameyzieu
Rémi Chatelat – Frontonas	Annie Pourtier – le Bouchage
Nora Chebbi – Annoisin-Chatelans	Philippe Psaila (à distance) – Hières sur Amby
Christine Danger (à distance) – Moras	Joseph Quiles – Optevoz
Dominique Desamy – Vézeronce-Curtin	Camille Regnier (à distance) - Vignieu
Alexandre Drogoz – Saint Chef	Philippe Reynaud (à distance) – Tignieu Jameyzieu
David Emeraud (à distance) – Montcarra (arrivé après le vote du procès-verbal du 14/10/2021)	Yvon Roller (à distance)- Siccieu Saint Julien et Carizieu
Anne-Isabelle Erbs – Saint Chef (arrivé après le vote du procès-verbal du 14/10/2021)	Jean-Yves Roux – Vasselin
Christian Franzoi (à distance) – Vénérieu	Simone Salas – Les Avenières Veyrins-Thuellin
Youri Garcia – Les Avenières Veyrins-Thuellin	Jean-Louis Sbaffe – Tignieu Jameyzieu
Frédéric Gehin – Corbelin	Nicole Sitruk – Les Avenières Veyrins-Thuellin
Nicole Genin – Saint Sorlin de Morestel	Francis Spitzner – Vertrieu
Corinne Georges (à distance) – Saint Romain de Jalionas	Stéphanie Tavernese-Roche – La Balme les Grottes (arrivée après le vote du procès-verbal du 14/10/2021)
Gregory Gibbons (à distance) – Panossas	Eric Teruel – Parmilieu
Eric Gilbert – Crémieu	Denis Thollon – Saint Baudille de la Tour
Christian Giroud – Montalieu - Vercieu	Joëlle Varcelice (à distance) – Villemoirieu
Frédéric Gonzalez – Bouvesse-Quirieu	Frédéric Vial – Morestel
Jérôme Grausi (à distance) – Saint Romain de Jalionas	Jean-Paul Giroud (suppléant) – Porcieu-Amblagnieu

**Ont donné pouvoir :**

Thierry Bekhit donne pouvoir à Jean-Yves Brenier  
Christiane Drevet donne pouvoir à Christian Giroud  
Cécile Dugourd donne pouvoir à Gilbert Pommet  
Sylvain Granger donne pouvoir à Jean-Yves Brenier  
Frédérique Luzet donne pouvoir à Nicole Sitruk  
Léon-Paul Morgue donne pouvoir à Alain Moyne-Bressand  
Marie-Lise Perrin donne pouvoir à Bernard Jarlaud  
Maria Sandrin donne pouvoir à Annie Pourtier

**Étaient absent(e)s excusé(e)s :**

Sandrine Badie – Les Avenières Veyrins-Thuellin	Estelle Keller – Morestel
Alexandre Bolleau – Sermérieu	Thierry Lagrange – Les Avenières Veyrins Thuellin
Stéphane Boucheix-Bellomie - Soleymieu	Christelle Chieze – Saint Chef
Raymond Contassot – Salagnon	Nathan Gomes – Tignieu Jameyzieu
Hervé Courtejaire - Charette	

La séance est ouverte.

Il est procédé à l’appel des présents. Le quorum est atteint.

M. Gehin est nommé secrétaire de séance.

**Approbation du compte rendu de la séance du 14 octobre 2021**

En l’absence d’observation, le président propose d’approuver le compte rendu.

**Le conseil communautaire approuve à l’unanimité des membres présents et représentés le compte rendu présenté (59 voix).**

Arrivée de Jean-Yves Cado  
Arrivée de Anne-Isabelle Erbs  
Arrivée de David Emeraud  
Arrivée de Sophie Guillaud-Pivot  
Arrivée de Stéphanie Tavernese Roche

**I. Délibérations**

**Environnement – transition écologique – cycles de l’eau**

1. Plan Climat Air Énergie Territorial – arrêt du projet du Plan Climat Air Énergie Territorial 2022-2028 et sollicitation des avis avant la consultation publique

M. Gehin rappelle que cette délibération d’arrêt du Plan Climat Air Energie Territorial marque une étape. C’est à la fois un aboutissement, mais c’est aussi un début. C’est l’aboutissement de plus de trois ans de travail initié lors de la précédente mandature qui, à la suite du renouvellement municipal et à l’installation du nouveau conseil communautaire, a nécessité une réappropriation par les élus et un re questionnement de la stratégie eu égard notamment à l’ampleur de la crise climatique. Pour mémoire, le réchauffement climatique se fait déjà sentir comme peuvent le démontrer les chiffres de l’observatoire régional climat air énergie. Sur la période 1960 – 2019, nous avons connu une augmentation moyenne de 2,4°, plus 11 journées dites estivales, moins 21 journées de gel, moins 112 ml d’eau disponible (le bilan hydrique), c’est dire l’importance et l’urgence d’agir. Cette délibération, c’est également un début. D’abord, parce qu’à l’issue de celle-ci va s’ensuivre une consultation des personnes publiques associées, l’État, la région, une mise à disposition du public sur une plateforme dédiée pour une durée de 30 jours minimum, mais aussi des modalités de concertation renforcée avec la société civile, avec le monde économique, qui seront notamment débattues lors du prochain comité de travail et qui s’appuieront également, forcément, sur le conseil de développement. Enfin, ce plan climat est une étape, une brique dans notre projet de territoire. C’est un outil de politique globale de transition écologique que le territoire des Balcons du Dauphiné souhaite porter.

Quelques éléments du diagnostic : la consommation énergétique du territoire est fortement impactée par la présence d'une cimenterie et du secteur industriel, mais également par les secteurs résidentiels, pour 22 %, et routier, pour 17 %, qui témoignent du dynamisme démographique du territoire. Le diagnostic met en évidence des disparités territoriales liées à la précarité énergétique, due à la facture énergétique du transport et du logement. Pour les émissions de gaz à effet de serre, sur la communauté de communes des Balcons du Dauphiné, le diagnostic révèle une part importante d'émissions liées au secteur industriel encore une fois, une forte dépendance à la voiture individuelle et un trafic routier important, un territoire rural avec des émissions liées aux élevages et aux intrants dans le secteur agricole et un habitat ancien constitué de nombreux bâtiments avec une part importante de chauffage au fioul qui demeure dans les logements (7 % d'émissions de gaz à effet de serre). La production d'énergie renouvelable sur le territoire représente 368 GWh par an. Elle représente actuellement 14 % de la consommation totale d'énergie sur tout le territoire, ce qui est une proportion relativement importante et qui s'explique par l'intégration de l'énergie hydroélectrique dans le total de production. La première énergie renouvelable du territoire demeure le bois. Ce diagnostic met en évidence un potentiel de production très important en énergie solaire et en bois énergie, des possibilités d'accueil d'énergies renouvelables sur le réseau. Enfin, il souligne une réelle vulnérabilité du territoire, conséquence du changement climatique, pouvant notamment altérer le rôle de puits de carbone du territoire. Près de 12 % des émissions du territoire sont actuellement captées par les différents milieux naturels, ce qui souligne le rôle majeur de la préservation des forêts, des zones humides et des tourbières sur le territoire.

À l'issue du diagnostic, des orientations stratégiques pour atténuer la vulnérabilité du territoire face aux conséquences du changement climatique ont été définies, notamment lors d'un comité de travail, puis présentées en commission transversale. Ces orientations se déclineront ensuite en un programme d'actions opérationnelles.

À l'horizon 2050, et dans la continuité du diagnostic, l'ambition du futur plan climat affiche une réduction des consommations d'énergie de 18,5 %, un taux de couverture des énergies renouvelables de 35 %, une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % et le stockage carbone par les milieux naturels et agricoles et produits biosourcés de 24 % des émissions résiduelles. Ces objectifs stratégiques sont en cohérence avec ceux du schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET) en 2030 ou en 2050 et sont surtout basés sur le potentiel du territoire.

Le PCAET prévoit des actions d'atténuation du changement climatique et d'adaptation du territoire qui portent principalement sur 5 axes.

- Le 1<sup>er</sup> axe est le développement d'une nouvelle mobilité. À ce titre, le prisme de la compétence mobilité que nous avons unanimement décidé de prendre est un choix fort qui permet de définir notre degré d'intervention et de se laisser la possibilité d'agir ;

- Le 2<sup>e</sup> axe est la rénovation et la sobriété énergétique des bâtiments. Ce sont les actions qui poursuivent l'effort de l'OPAH, celui-ci étant complémentaire du Service Public de Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH). Un effort va également être apporté dès 2022 à la sobriété énergétique et à la rénovation énergétique des bâtiments publics et du parc tertiaire privé (bâtiments des professionnels).

- Le 3<sup>e</sup> axe est la promotion des activités économiques locales durables à travers l'économie circulaire et le plan alimentaire territorial.

- Le 4<sup>e</sup> axe est l'aménagement d'un territoire résilient, avec notamment des actions qui relèvent de l'amélioration de la ressource en eau, de l'étude ressource en eau (conclue avec les financements de l'Agence de l'eau), mais aussi une importante rénovation des réseaux sur un volet pluriannuel.

- Enfin, l'axe transversal d'animation et de sensibilisation au PCAET est un axe fondamental qui permettra d'infuser la politique de transition dans l'ensemble de nos politiques publiques et de fédérer, en s'appuyant sur les actions des communes et de la société civile. Ce travail permettra également de valider la cohérence globale de l'ensemble des politiques publiques des Balcons du Dauphiné.

L’ensemble de ces actions sont chiffrées, tant en moyens financiers qu’en moyens humains. Le budget consacré aux actions de ce plan climat est estimé à environ 1,5 M€ par an et à plus de 3 M€ par an en tenant compte des travaux de réseaux d’eau potable. De ces dépenses seront déduites les recettes attendues ou confirmées pour financer les actions du SPPEH (subventions de la région et du département), les actions dans le cadre de l’appel à projets A vélo 2 (communauté de communes lauréate), voire des recettes d’exploitation (ferme photovoltaïque).

Pour conclure, ce PCAET sera évalué au bout de trois ans comme le stipule la législation, mais aussi chaque année pour mesurer son efficacité, sa pertinence, sa cohérence et son efficacité au travers d’un comité d’évaluation ad hoc et de suivi du plan climat qui pourra s’appuyer notamment sur le comité de travail.

Il conclut en remerciant les services de la communauté de communes, pour leur travail et pour la formalisation de ce document exhaustif, précis et chiffré.

M. Thollon souhaite connaître le délai d’obtention du fléchage des actions à l’échelon communal, sachant que les montages financiers et les éventuelles demandes d’aide s’inscrivent dans un temps long.

M. Gehin répond que les crédits seront fléchés à compter de 2022. Toutes les actions à destination des communes ont lieu tous les ans, et sont dotées chaque fois, d’un budget spécifique.

M. Thollon demande confirmation d’un délai de fléchage au mois de mars ou avril.

M. Bonnard s’enquiert de l’existence d’aides à la rénovation énergétique des bâtiments communaux, et le cas échéant de leur enveloppe, à moins que les aides ne portent uniquement sur des diagnostics, dont beaucoup de communes disposent déjà.

Par ailleurs, concernant la mobilité, sujet pour lequel une ou deux personnes seront probablement recrutées pour organiser des réunions et informer, il importe avant tout de construire des équipements adaptés à la pratique du vélo, comme la voie verte. Il convient de préciser l’ambition de la communauté de communes en nombre de kilomètres de transports doux (5, 10, 15 ou 20 km) et le montant d’investissement.

M. Gehin précise que dans le cadre de la politique de mobilité, dans l’appel à projets dont la communauté de communes est lauréate, la première action établit le schéma mode doux. Si les infrastructures sont nécessaires au développement de l’usage du vélo, il convient de mettre en place un écosystème comprenant la présence de professionnels, des actions de sensibilisation, de l’aide à l’achat de vélo, autant d’actions qui découlent du schéma mode doux. Celui-ci, réalisé en 2022, permettra de programmer les infrastructures et les voies routières, dont la nombre n’est pas encore défini. Le projet de liaison entre la Communauté d’Agglomération Portes de l’Isère (CAPI) et les Balcons du Dauphiné, mené de manière conjointe, est engagé. La commande de la maîtrise d’œuvre a débuté. Toutefois, le choix des infrastructures n’étant pas encore déterminé, le nombre de kilomètres couverts ne l’est pas non plus.

M. Bonnard souligne le rôle des équipements dans l’adoption de la pratique du vélo. Les six années précédentes 80 km d’infrastructures ont été réalisés. Un engagement concret de la communauté de communes est souhaitable concernant le nombre de kilomètres de voies et de cheminements doux ainsi que le montant des aides associées. La perspective n’est pas de reproduire l’expérience de l’Agence de mobilité qui émettait avant tout un grand nombre de schémas et d’études en invitant les communautés à proposer des liaisons entre les secteurs (exemple du schéma de mobilité douce entre la Tour du Pin et Morestel).

M. Gehin répond que le volet sur l’énergie partagée agit en faveur de la sobriété énergétique et que le financement de la rénovation thermique dispose déjà de plusieurs dispositifs (plan de relance, CRTE) d’aide aux communes. À ce stade, il manquerait plutôt de l’ingénierie.

M. Bonnard estime que la communauté de communes devrait compléter ces aides.

M. Gehin rappelle le rôle d’accompagnement de la communauté de communes pour le volet ingénierie et son appui aux collectivités dans la sélection et le montage des dossiers.

M. Bonnard remarque que les élus n’étant pas des enfants, savent parfaitement identifier les actions à mener. Les maires ont en revanche besoin d’une aide financière pour rénover les bâtiments présentant un mauvais bilan énergétique. Il déplore le manque de pragmatisme du PCAET. Deux ans auparavant, dans le budget de la communauté de communes précédente, une enveloppe d’un million d’euros était dédiée à l’investissement, il est fort regrettable qu’elle soit désormais transformée en frais de fonctionnement.

M. Gehin précise que le plan d’action prévoit 52 % d’investissement et 40 % de fonctionnement. Les aides aux particuliers pour la rénovation énergétique entrent dans les sections de fonctionnement réinjectées dans l’économie locale, pour le travail des artisans. Ces aides proviennent de l’État. En revanche, un accompagnement est nécessaire au regard d’un dispositif complexe (dans l’identification des déperditions d’énergie d’un bâtiment, par exemple).

M. Bonnard répond qu’il entre dans les responsabilités d’un maire de connaître les faiblesses des bâtiments. En outre et en tant qu’Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI), il convient de discuter des aides aux communes et non de celles de l’État.

M. Thollon rappelle son avis donné à l’évocation du sujet six mois plus tôt : un trop grand nombre d’actions est prévu, il sera certainement réévalué à la baisse à l’occasion de l’évaluation annuelle du plan.

M. Gehin explique qu’un tri et une hiérarchisation parmi les actions ont d’ores et déjà été effectués, et la méthodologie conduisant à la réduction des actions a été présentée lors d’un conseil précédent. L’ensemble des actions inscrites au plan sont assurées de disposer de moyens humains et financiers.

Le président indique que face à une multitude d’actions à spectre large figurant au PCAET précédent, le pragmatisme a prévalu dans la sélection des projets. Introduire l’évaluation du PCAET à mi-parcours en 2025 pour mesurer l’efficacité des politiques publiques est un engagement particulièrement important.

Concernant les modes doux, le travail mené avec la CAPI sur la connexion de la voie verte et de la ViaRhôna va conduire à sa réalisation. Il est intéressant de constater que les personnes utilisent ces voies pour se rendre au travail à vélo. Cependant, la mobilité et les besoins des administrés ne sauraient se résumer au vélo, aussi la question de la mobilité doit englober un sujet plus vaste.

M. Bonnard confirme son souhait d’une proposition chiffrée. Néanmoins, la mobilité douce dépend de la présence d’équipements dédiés, dans les territoires ruraux notamment ; aussi afficher une ambition en matière de kilomètres permettrait de mesurer ce qui est réalisé.

Le président assure que tout a été chiffré.

Mme Chebbi marque sa surprise quant à la position de M. Bonnard. Une assistance en ingénierie est compréhensible et attendue dans les débuts d’un grand projet, comme le fait de faire preuve de solidarité avec le plus grand nombre des élus qui ne savent pas encore comment actionner leurs projets. La communauté de communes est dans son rôle, cela ne concerne pas uniquement la mobilité.

M. Bonnard rappelle que le précédent mandat avait été scindé en deux, et qu’il lui est arrivé de mettre en place des fonds de concours pour des déplacements doux comme pour les Établissements Recevant du Public (ERP). La manière de répartir l’argent public ne doit pas être un sujet tabou.

Mme Chebbi souligne qu’avant d’envisager les montants à dépenser, une co-construction au sein de la communauté de communes doit prévaloir. Le temps est au sondage des communes porteuses de projets.

M. Moyne Bressand souligne que la mobilité n’est pas le seul outil de la transition écologique, il existe un panel de projets qu’il convient de clarifier et sélectionner. Pour les travaux concernant les économies d’énergie, les communes comme les particuliers peuvent bénéficier des aides de l’État, de la région et du département. La question est de savoir si la communauté de communes envisage d’apporter des aides complémentaires pour ceux qui n’auraient pas les moyens suffisants à l’exécution de ces travaux.

Par ailleurs, chaque commune étant propriétaire d’un certain nombre de terrains, un projet simple, mais important pour l’avenir pourrait consister en un plan de plantation de 10 à 15 arbres par an dans chaque commune.

Le président regrette de ne pas avoir eu connaissance de cette proposition en amont de l’arrêt du PCAET afin de l’y intégrer plus aisément, puisqu’elle aurait pu être effectivement retenue. Cela étant, rien n’est fermé. Pour rappel, l’axe 4 comporte déjà une action nommée « augmenter le stockage carbone par les haies, les bandes boisées et par les sols ». En effet, certains Plan Locaux d’Urbanisme (PLU) protègent les haies et c’est important.

Par ailleurs, les aides disponibles en investissement, notamment pour les travaux de rénovation thermique, sont importantes aujourd’hui. Il ne faut pas que la communauté de communes substitue son action à celle d’autres partenaires

La véritable question est donc celle de la capacité des communes à mobiliser ces fonds. En tout état de cause, il convient de débattre, ensemble, du rôle de la communauté de communes et des besoins mutuels de ses membres. Ce sera également l’objet des débats autour du projet de territoire.

Enfin, le PCAET pose un cadre légal, dans lequel sont intégrées plusieurs actions déjà menées (SPPEH) et plusieurs actions déjà prévues (comme le projet alimentaire territorial pour l’accompagnement des agriculteurs). Le PCAET permet aux élus d’assumer leurs responsabilités vis-à-vis des évolutions climatiques et environnementales.

Mme Merle exprime ses craintes initiales concernant la taille de ce type de document où de nombreux sujets sont évoqués de manière concomitante. Or, la remarque sur l’attente des communes d’un accompagnement concret s’entend. Dans l’arrêt, la ligne nommée « inciter les communes à faire leur diagnostic » ne tient pas compte du fait que pour la plupart des petites communes possédant des bâtiments anciens, les diagnostics ont déjà été réalisés. Il serait souhaitable que les projets de rénovation de ces bâtiments prennent la forme d’un plan pluriannuel d’investissements, car il apparaît compliqué de procéder autrement. Il est frustrant, par conséquent, de résumer l’action de rénovation à une incitation au diagnostic. Chaque commune ayant à cœur de mener ce type d’action, il conviendrait que la communauté de communes les rassure sur ses capacités à les accompagner.

Le président reconnaît la taille importante de la documentation liée à chaque dispositif. Chaque collectivité a certainement conscience de la nécessité de rénover les bâtiments. Il s’agit donc d’un accompagnement utile. Par la suite, la communauté de communes sera présente en cas de besoin d’aide complémentaire.

M. Bonnard soulève son absence d’opposition au PCAET, celui-ci étant obligatoire. Il s’interroge toutefois sur l’étape suivante et reste dans l’attente d’une évolution entre les lignes de fonctionnement et d’investissement.

Le président rappelle que tout est sujet à évolution dans un processus itératif. Le PCAET doit être arrêté.

M. Gehin confirme que le plan climat est susceptible d’évoluer. Il est estimé à ce stade que c’est l’ingénierie qui manque aux projets de rénovation, avant les crédits d’investissement.

Procès-verbal — Conseil communautaire du 16/12/2021 – Approuvé à l’unanimité au conseil communautaire du 27/01/2022  
M. Gilbert rappelle avoir participé, en juin 2019, à une réunion d’information sur le PCAET. En tant qu’élu communautaire, il se félicite de l’avancement du projet avant présentation aux institutionnels pour son approbation définitive. La convention citoyenne pour le climat, la loi climat du gouvernement, les conclusions du Groupe d’experts Intergouvernemental sur l’Évolution du Climat (GIEC) convergent toutes vers une déclinaison concrète d’un plan territorial. Ainsi, l’échelon des collectivités locales (intercommunalité et communes) est essentiel.

Quelques interrogations demeurent cependant. Le caractère incitatif du PCAET qui n’est pas opposable, mériterait d’être plus exigeant, pour contrer, par exemple, la poursuite de la destruction de zones boisées ou de haies sur le territoire. Il serait pertinent d’impliquer davantage les citoyens pour les inscrire dans une dynamique, leur permettre de s’approprier les sujets en communiquant, en menant des concertations, en s’appuyant sur le relais du tissu associatif. Avoir le souci de réaliser ou faire réaliser des actions concrètes, directement liées au quotidien des citoyens permettrait à ces derniers, au bout de 3 ans et à mi-parcours du PCAET, d’en constater les effets. Il est important de les associer. Quant à la partie financière, le rôle de l’EPCI peut être déterminant auprès des petites communes et des particuliers qui souhaitent monter un dossier de demande, particulièrement complexe à réaliser au regard du nombre des aides disponibles, du calendrier et des opportunités.

M. Gehin assure qu’il entre dans le rôle du SPPEH d’accompagner les particuliers dans la rénovation de leur habitation, au moyen de permanences téléphoniques et de rendez-vous assurés au sein des Espaces France services afin de se rapprocher des citoyens, y compris ceux en difficulté. Le SPPEH les aide à identifier les travaux les plus pertinents en matière de rénovation thermique et le financement le plus approprié. La communauté de communes entend mettre en place un dispositif similaire à destination du tertiaire privé et des communes.

La concertation est l’enjeu des six prochains mois, elle inclut l’avis des personnes publiques associées, soit l’État et la région. Un travail sera évidemment réalisé auprès des citoyens, des associations et des entreprises. Des prises de contact ont d’ores et déjà eu lieu avec le secteur industriel, dans la perspective de les associer à la démarche au travers de partenariats et mesurer leurs efforts. Frédéric Gehin renouvelle sa proposition de se déplacer dans les communes pour présenter et échanger à propos du PCAET, tout au long des concertations.

Pour ce qui est de la destruction des zones boisées, le PLUi, qui permet une vision globale en matière de stratégie foncière, pourrait être l’un des outils du PCAET, en raison des objectifs de zéro artificialisation nette d’ici 2030 puis 2050. Une réflexion commune s’imposera.

Mme Hernandez souligne que les travaux que les entreprises seraient amenées à réaliser dans leurs zones d’activités représentent également un levier économique pour les entreprises locales.

Le président procède au vote.

**Le conseil communautaire acte le retrait de la délibération n° 61/2020 du 10 mars 2020 portant sur l’arrêt du Plan Climat Air Énergie Territorial des Balcons du Dauphiné, arrête le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2022-2028, tel que présenté en conseil et autorise la transmission du projet à l’Autorité Environnementale ainsi qu’au préfet et au président de la région pour consultation à l’unanimité des membres présents et représentés (64 voix).**

2. Désignation de conseillers supplémentaires au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) de la région de Morestel

M. Spitzner annonce que dans le cadre de l'évolution de l'organisation de la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés, le SICTOM de la région de Morestel étend son périmètre au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il couvrira ainsi le périmètre actuel du syndicat, les parties du territoire des communautés de communes des Balcons du Dauphiné et des Vals du Dauphiné relevant jusqu'alors du Syndicat mixte Nord Dauphiné (SMND). Les statuts du SICTOM de la région de Morestel prévoient que le syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les communautés de communes associées. Chaque communauté de communes désigne deux délégués titulaires, plus un délégué titulaire par tranche de 3 500 habitants. Il en est de même pour les suppléants. Pour les Balcons du Dauphiné, le nombre d'habitants supplémentaires pris en compte dans le calcul des sièges induit le passage de 16 conseillers siégeant actuellement au SICTOM à 25 conseillers syndicaux. Il convient donc de désigner 9 conseillers titulaires supplémentaires. Ainsi, les agents titulaires du SMND seraient transférés au SICTOM élargi.

Après quelques échanges, M. Spitzner donne lecture de la liste des candidats.

Titulaires : François Manon, Denis Bouvier Patron, Sabine Salerno, Jean-Pierre Berthelot, Joseph Quiles, Gregory Gibbons, Karim Améziane, Jean-René Rabilloud, Sophie Bal.

Suppléants : Michel Martin, Stéphane Robert, Marcel Gautier, Françoise Souchaud, Gilles Sage, Patrick Ferraris, Christophe Perrier et Éric Gilbert, Jean-Yves Cado.

Le président procède au vote, à main levée.

**Le conseil communautaire désigne les élus suivants en tant que représentants titulaires et représentants suppléants supplémentaires de l'intercommunalité au sein du SICTOM de la région de Morestel à l'unanimité des membres présents et représentés (64 voix).**

	TITULAIRES	SUPLÉANTS
17	François Manon	Michel Martin
18	Denis Bouvier Patron	Stéphane Robert
19	Sabrine Salerno	Marcel Gautier
20	Jean-Pierre Berthelot	Françoise Souchaud
21	Joseph Quiles	Gilles Sage
22	Gregory Gibbons	Patrick Ferraris
23	Karim Améziane	Christophe Perrier
24	Jean-René Rabilloud	Éric Gilbert
25	Sophie Bal	Jean-Yves Cado

Départ de Christian Giroud – Pouvoir à Éric Morel

M. Spitzner précise qu'une réunion des nouveaux et anciens élus se tiendra le 21 décembre à 18 h pour un point de situation. En outre, la situation de conflit rencontrée par le SMND est en cours de résolution. Les négociations reprennent avec les personnels et les syndicats.

M. Gonzalez remarque la confusion dans l'esprit de certains usagers qui ne font pas la distinction entre l'action du SICTOM de la région de Morestel et les soucis du SMND.

M. Belantan adresse un message aux communes du SMND, concernées par la modification des jours ou horaires de collecte. La distribution de prospectus étant convenue avec ces élus, ceux-ci leur seront adressés le lendemain soir, le 17 décembre. Il tient à remercier, à titre personnel ainsi qu'au nom du syndicat, les élus des communes s'étant portés volontaires pour assurer la distribution qui interviendra les jours suivants.



## **Ressources**

### 3. Ouverture anticipée des crédits en section d'investissement pour l'exercice 2022

M. Drogoz annonce que le sujet fait partie d'une série de décisions techniques vis-à-vis du budget. Conformément à l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la communauté de communes est habilitée à passer en recouvrement les recettes, engager, liquider, mandater les dépenses de la section de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice antérieur. Concernant la section d'investissement, cet article prévoit que la communauté de communes peut engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Étant donné que les budgets primitifs seront votés lors du conseil communautaire du 22 mars 2022, il convient de prévoir de réaliser les investissements nécessaires au bon fonctionnement des services dans l'intervalle. Il est donc proposé de procéder à une ouverture anticipée des crédits par chapitre en section d'investissement sur les budgets suivants : le budget principal, les budgets annexes eau en régie, assainissement en régie, eau en délégation de service public, assainissement en délégation de service public (DSP).

Le président procède au vote.

**Le conseil communautaire approuve l'ouverture anticipée des crédits sur le budget principal, et sur les quatre budgets annexes pour l'exercice 2022 à l'unanimité des membres présents et représentés (63 voix).**

### 4. Fixation des règles de gestion des immobilisations pour les budgets en M49

M. Drogoz explique qu'il s'agit, en vertu de l'article R2321-1 du CGCT, de fixer pour chaque catégorie de biens les durées d'amortissement en fonction de quatre budgets annexes concernés par la nomenclature M49 : eau en régie, assainissement en régie, eau et assainissement en Délégation de Service Public (DSP). Il est proposé de fixer les durées d'amortissement dont le détail figure dans le tableau présenté en séance (reprise de ce qui a été réalisé pour le budget général avec un aménagement de la règle au prorata temporis pour les subventions d'équipement versées ainsi que pour les biens dont la valeur unitaire est inférieure à 1 000 €).

Le président procède au vote.

**Le conseil communautaire adopte les mesures comptables relatives à la gestion des immobilisations telles que précisées en séance à l'unanimité des membres présents et représentés (63 voix).**

### 5. Répartition du patrimoine transféré du syndicat intercommunal de Montalieu-Porcieu pour intégration des résultats

M. Drogoz indique qu'à la suite de la prise de compétence eau assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la communauté de communes a procédé à la reprise et l'intégration des résultats de l'ensemble des anciens gestionnaires. Cependant, le Trésor Public n'a pas, de son côté, procédé à l'enregistrement des écritures d'intégration du patrimoine et, de fait, des résultats du syndicat intercommunal de Montalieu-Porcieu, en raison de l'absence de délibération de répartition du patrimoine dudit syndicat. Lors du conseil communautaire du 24 juin 2021 et de l'approbation des comptes administratifs et de gestion, des écarts ayant été constatés, la délibération était en attente. Ainsi, il convient d'approuver la répartition du patrimoine transféré du syndicat de Montalieu-Porcieu afin de permettre au Trésor Public de l'enregistrer ainsi que les résultats afférents dans la comptabilité des budgets eau et assainissement en délégation de service public de la communauté de communes. Il est notamment précisé que les résultats repris sont répartis ainsi :

- en excédents de fonctionnement, un montant de 232 782,37 € pour le budget eau en DSP et de 295 667,68 € pour le budget assainissement en DSP,
- en excédents d'investissement, un montant de 186 996,46 € pour le budget eau en DSP et un montant de 2 058 977,01 € pour le budget assainissement en DSP.

Le président procède au vote.

**Le conseil communautaire approuve la répartition du patrimoine transféré du syndicat intercommunal de Montalieu-Porcieu pour intégration des résultats à l'unanimité des membres présents et représentés (63 voix).**

#### 6. Présentation de l'organigramme de la collectivité – Structuration des pôles

Le président explique qu'un premier cycle s'achève après un an de travail sur la structuration de la communauté de communes, dans le respect des engagements pris en mars 2021 lors du vote du budget.

M. Blanc souhaite répondre à deux objectifs : présenter l'organigramme des Balcons du Dauphiné avant la fin de l'année et voter la nouvelle organisation des services. La présentation déroulée en séance conclut la première phase de la réorganisation des services, avec le renforcement des fonctions supports. Le processus s'est appuyé sur le pilotage optimisé et partagé des ressources humaines. L'outil privilégié a été le redéploiement de fonctions, des créations et suppressions de postes étant intervenues dans ce cadre. La communauté de communes s'est dotée d'un budget de fonctionnement ambitieux dans la perspective d'un accompagnement efficient du futur projet de territoire. La somme de 8,5 M€ comprenant les engagements actés ainsi que qu'une marge de manœuvre de 250 000 € volontairement restreinte ont été intégrées aux charges du personnel.

Cette marge de manœuvre permettra le renforcement des fonctions supports, pour les recrutements liés à des opportunités de financement, à des prises de compétences ou à des ambitions nouvelles.

Le tableau des effectifs par pôle et par direction peut servir de fil conducteur à la lecture du rapport. Dans l'intégralité des services, plusieurs comités techniques se sont prononcés sur l'évolution de la structuration des services. Sur la totalité des effectifs, la réorganisation est effective dans un certain nombre de services depuis le premier semestre 2021 (pôle ressources, direction de la communication, direction du patrimoine). L'organisation des pôles services à la population, ingénierie et développement territorial, environnement, transition écologique et grands cycles de l'eau est examinée en séance.

Le pôle services à la population est le plus important en matière d'effectifs, il compte plus de la moitié de l'effectif total. Auparavant constitué de 6 directions, il en comprendra 5 après la réorganisation et 4 à court terme avec l'intégration de la direction des sports à la direction de l'enfance consécutivement au départ en retraite de sa directrice.

- Pour la direction des équipements sportifs, le comité technique a rendu un avis favorable, par anticipation du départ à la retraite de la directrice des équipements sportifs, en supprimant un poste permanent de catégorie A, en compensation duquel sont créés un poste de chef de bassin de catégorie B et un poste de référent administratif de catégorie C.
- La direction du logement, habitat et avenir médical verra le départ en retraite de 2 des 3 agents du service habitat et logement à une échéance de 2 à 3 ans.
- Concernant la direction des services à l'usager en milieu rural, le comité technique s'est prononcé en faveur de la création d'un poste de chef de service accueil et relations à l'usager, d'un poste de chargé de l'habitat et du logement, d'un poste de chef de projet inclusion sociale, de 2 postes d'agent d'accueil et de relations à l'usager, d'un poste de chargé à l'animation de tiers lieux et d'accueil. Cela correspond, sur la totalité de la réorganisation, au passage de 4 à 7,8 ETP.
- La direction de l'enfance, responsable de la mise en œuvre du projet pédagogique de la communauté de communes, doit répondre à un double enjeu : réunir les effectifs permanents nécessaires à son fonctionnement dans une démarche de mise en conformité réglementaire du statut d'animateur tout en se confrontant à la difficulté récurrente de recruter du personnel d'animation.

Il est proposé de supprimer les 5 postes de responsable de structure et le poste de gestionnaire famille, de créer 2 postes de chef de service, 1 poste de chef de projet action en direction de la jeunesse, 3 postes d'animateur référent thématique, 27 postes d'animateur à temps non complet. Ces derniers postes doivent être pérennisés, en vue notamment d'améliorer leur attractivité et de pallier aux soucis de recrutement.

Mme Tavernese-Roche explique l'importance des 27 postes permanents, beaucoup de contrats à durée déterminée reconduits en 2021 n'avaient pas respecté la loi. De plus les postes pérennes offrent la possibilité de proposer aux agents des formations complémentaires améliorant la qualité d'exercice de leurs fonctions. Le budget demeurera identique. Face aux problèmes de recrutement, ces 27 personnes sont particulièrement importantes pour le reste des vacances.

M. Thollon remarque qu'au sein de la communauté de communes de l'Isle Crémieu, les contrats de la même typologie étaient passés à des forfaits journaliers lors de la fusion, ce qui n'est pas très motivant. La difficulté de création de ces emplois permanents réside peut-être dans le droit, ou non, d'établir des contrats pour 80 heures annuelles.

Mme Tavernese-Roche répond que les 27 postes correspondent quasiment à des temps pleins annualisés (mercredi, petites vacances scolaires) de 28 heures.

Le président précise que les agents dont il est question sont des contractuels reconduits annuellement et non des agents dans le cadre du Contrat Engagement Éducatif (CEE). Ces agents exercent aussi parfois au sein des communes. Il s'agit avant tout de régulariser au regard de la loi la situation des personnes les plus permanentes.

M. Thollon s'interroge, car les personnes en forfait journalier n'étaient pas non plus en régularité vis-à-vis de la loi puisqu'elles ne bénéficiaient pas de coupure dans leur journée.

Le président répond qu'il s'agit de types d'emploi distincts : les 27 personnes travaillent tout le temps le mercredi et pendant une partie des vacances scolaires, elles n'occupent pas des postes ponctuels pour compléter les centres de loisirs.

M. Thollon souhaite savoir si une pause méridienne est prévue ou non.

M. Sbaffe précise que les animateurs ne travaillent pas obligatoirement en journée complète, mais par période périscolaire le matin, à midi et le soir. Les temps de repos sont donc inclus. Deux dispositifs coexistent, celui des emplois pérennes annualisés et celui des animateurs en complément.

M. Blanc ajoute que le second dispositif est un contrat d'engagement éducatif alors que les 27 personnes en CDD dont il est question seront mises en stage en vue de leur titularisation.

Concernant la direction de la petite enfance, le comité technique est favorable à la transformation d'un poste d'animatrice en poste d'auxiliaire de puériculture pour répondre aux tensions de garde au sein de l'Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) de Frontonas, augmenter la capacité d'accueil et harmoniser le temps de travail de la direction.

Pour la direction de la culture, aucune modification n'est prévue.

Ainsi, dans sa globalité, le pôle services à la population augmentera de 0,2 ETP, le coût employeur avoisine les 2 100 €, l'opération est quasiment blanche.

Au sein du pôle ingénierie et développement territorial, pour lequel le conseil communautaire avait procédé à la création de 2 postes permanents au sein de la direction du patrimoine pour un coût employeur estimé à 70 000 €, il est prévu un poste de chef de projet petite ville de demain dans une logique d'opportunité (poste financé par l'État à hauteur de 75 %).

Pour la direction de l'urbanisme et de la stratégie foncière, en lien avec la disparition du service de la direction habitat logement, sont proposés :

- un poste de chef de projet programme local habitat, de catégorie A,
- la création d'une fonction de technicien SIG.

Pour la direction du développement économique et du tourisme sont prévus :

- la pérennisation du poste d'animateur commerces de proximité,
- une redéfinition des postes et des périmètres d'activité, abordée en phase 2 de la réorganisation.

Ainsi, dans sa globalité, le renforcement du pôle ingénierie et développement territorial se traduit par 4 ETP, dont un redéploiement interne, pour un coût employeur de 178 000 €.

Concernant le pôle environnement, transition écologique et cycles de l’eau, qui fait partie des priorités du mandat en matière de plan climat et de préservation de la ressource en eau, les missions de chef de projet PCAET et mobilité sont recentrées sur le plan climat et les actions énergie. Les créations de postes proposées sont :

- un chef de projet mobilité,
- un chef de projet agriculture chargé du plan alimentaire territorial,
- le renfort d’un poste de technicien rivière non permanent en CDD.

Ainsi l’on passe de 4 à 7 ETP pour un coût résiduel de 26 675 €.

En synthèse, la réorganisation aboutit à l’ajout de 9 ETP.

Le coût de la première phase de réorganisation en année pleine est estimé à 247 980 €, dans le respect de l’enveloppe de 250 000 € votée à cette fin.

L’organigramme des Balcons du Dauphiné sera transmis à ses membres le soir de la séance.

M. Moyne Bressand suggère d’adjoindre à l’organigramme les vice-présidents qui supervisent les responsabilités des structures.

M. Blanc approuve et précise qu’ils seront ajoutés, avec leurs coordonnées et téléphones portables.

M. Teruel souhaite recevoir quelques précisions sur la direction de la culture qui demeure inchangée, concernant les cadres d’emploi et les catégories.

Le président estime a priori que cette direction compte un poste de catégorie A et un poste de catégorie B, mais propose une confirmation ultérieure.

M. Thollon expose que dans un organigramme classique, une catégorie A encadre plusieurs catégories B et techniciens qui encadrent plusieurs catégories C qui exécutent. Or, dans le schéma proposé, au sein du pôle environnement, une catégorie A pilote 4 autres catégories A alors que dans la direction du développement économique, une catégorie A encadre une catégorie C. D’énormes écarts de salaire apparaissent.

M. Blanc explique qu’il s’agit de postes de chargés de mission et, comme vu en comité technique la veille, les possibilités de financement sont très importantes pour ces postes-là.

Le président répond que ce sont des chefs de projet, aussi l’organigramme n’épouse pas la logique pyramidale. Un chef de projet environnement ayant à piloter le PCAET, les mobilités, la GEMAPI, Natura 2000 et le Plan Alimentaire Territorial (PAT) se situe au niveau d’une catégorie A. Une autre solution aurait été de recruter des cadres B ou C et de prendre des bureaux d’études, toutefois un pilotage en direct est privilégié. Le fonctionnement de la petite enfance est tout autre, ce n’est pas comparable.

Mme Hernandez souhaite savoir si le poste d’animateur de commerces de proximité est pérennisé.

Le président répond que le poste est effectivement pérennisé.

En résumé, la délibération a pour objet d’adopter l’organisation des services tels que présentée et procéder à la création des postes suivants :

- un chef de service accueil et relations usagers, catégorie B de la filière administrative,
- 27 animateurs à temps non complet 28 heures, catégorie C de la filière administrative,
- un auxiliaire de puériculture, catégorie C de la filière médico-sociale,
- un technicien SIG, catégorie B de la filière technique,
- un animateur commerces de proximité, catégorie B de la filière administrative,
- un chef de projet environnement, mobilité, cadre A de la filière administrative,
- un chef de projet agriculture, catégorie A de la filière administrative.

Il est proposé de procéder à la transformation du poste d’animateur en un poste d’auxiliaire de puériculture, catégorie C de la filière médico-sociale.

Le président procède au vote.

**Le conseil communautaire approuve à la majorité des membres présents et représentés (60 pour – 3 abstentions) :**

- la création d'un poste permanent à temps complet de catégorie A/B+ (chef de service accueil et relation à l'utilisateur)
- la création de 27 postes permanents à temps non complet 28 h de catégorie C (animateurs)
- la création d'1 poste permanent à temps complet de catégorie C (auxiliaire de puériculture)
- la création d'1 poste permanent à temps complet de catégorie B (Technicien SIG)
- la création d'1 poste permanent à temps complet de catégorie B (animateur commerces de proximité)
- la création de 2 postes permanents à temps complet de catégorie A (chef de projet environnement mobilité et chef de projet agriculture).

Les décisions prises par le président figurant à la suite et concernant le renouvellement du contrat de maintenance des serveurs et de la téléphonie ne suscitent pas de questions.

### **Services à la population**

7. Octroi garantie emprunt logement social – bailleur Groupe 3 F IRA – acquisition en VEFA de 12 logements locatifs sociaux « route de Vienne » à Chamagnieu

Mme Sitruk expose que les règles pour l'octroi de garantie des emprunts contractés par les bailleurs sociaux pour la production et la réhabilitation des logements sociaux du territoire ont été approuvées par délibération en décembre 2020. La garantie communautaire a été fixée à 35 % du montant du prêt, à condition que la commune concernée ait préalablement délibéré pour octroyer sa garantie à minima à la même hauteur. En avril 2021, le bailleur 3F a adressé une demande de garantie de 5 prêts pour l'acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 12 logements locatifs sociaux à Chamagnieu. Le montant total s'élève à 1 555 448 €. La communauté de communes est sollicitée pour l'octroi d'une garantie de 35 % du montant total, soit 544 406,80 €. Cette opération a bénéficié d'une aide de 23 048,60 € au titre des objectifs de production de logements locatifs sociaux fixés par le PLH. Le conseil propose au conseil communautaire d'approuver l'octroi de cette garantie d'emprunt ainsi que le contrat de prêt correspondant.

Le président procède au vote.

**Le conseil communautaire approuve l'octroi de la garantie d'emprunt tel qu'exposé ainsi que le contrat de prêt correspondant à l'unanimité des membres présents et représentés (63 voix).**

8. Grille tarifaire accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) de Corbelin

Mme Tavernese-Roche indique que la communauté de communes assure la compétence enfance des centres de loisirs pour les communes de moins de 4 400 habitants. En matière d'action sociale, l'intérêt communautaire se porte sur les accueils de loisirs sans hébergement, du périscolaire les mercredis, de l'extrascolaire durant les vacances scolaires. Depuis janvier 2019, les dernières structures concernées ont été transférées. Cependant, le transfert de l'accueil de loisirs de la commune de Corbelin, appelé le Moulin (activité au service du périscolaire de la commune), après une forte mobilisation de ses personnels, est reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La convention de gestion signée entre la commune et la communauté de communes prend fin au 31 décembre 2021. Il convient donc de rétablir le processus de transfert de la structure en appliquant dans un premier temps la stricte reprise de la tarification appliquée antérieurement. Cette structure sera transférée à la communauté de communes avec des tarifs inchangés, sachant que l'harmonisation des tarifs sera effectuée pour l'ensemble des centres de loisirs au cours de l'année 2022.

**Le conseil communautaire adopte les termes des grilles tarifaires de l’ALSH de Corbelin à l’unanimité des membres présents et représentés (63 voix).**

Les décisions figurant à la suite concernant les services à la population dans le domaine de l’ingénierie et du développement territorial ne suscitent pas de questions.

## **II. Points divers**

### Présentation du patrimoine bâti de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné

M. Vial indique avoir préparé une liste exhaustive, classée par ordre alphabétique de communes. Le patrimoine communautaire se compose notamment de 10 crèches, 21 zones artisanales, 1 piscine, 1 gymnase, la ViaRhôna Ouest et Est, la Voie verte, bientôt 2 Espaces France services, 4 bureaux d’information touristique, près de 12 logements, 2 maisons de santé, et 8 déchetteries.

Le président précise que ces éléments seront fournis avec le prochain compte rendu. Le foncier non bâti pourrait faire l’objet d’un recensement en 2022.

M. Pommet souligne que le bâtiment de la régie d’Optevoz ne figure pas dans la liste.

M. Vial indique qu’il peut tout à fait y figurer. Seuls les autres bâtiments liés à la compétence AEP et EU ne sont pas mentionnés (STEP, ...)

### Informations diverses

Le président annonce que les permanences de l’espace France Services sont prolongés de trois mois supplémentaires dans les locaux de la commune de Villemoirieu, dans l’attente de l’ouverture de l’espace dédié.

Mme Chebbi remercie la commune qui accueille ces services. L’installation des bureaux dans l’ancienne communauté de communes de l’Isle Crémieu avance.

Concernant la vaccination, le président indique le déplacement, à compter du 3 janvier 2022, du centre de Pont-de-Chéruy dans les locaux de l’ancienne MJC de Charvieu, dans lesquels il sera maintenu jusqu’à mars 2022 à minima. Un numéro dédié est mis en place.

Le président rappelle que dans le cadre de la poursuite de l’accompagnement à la vaccination des plus fragiles, la communauté de communes demande à organiser une unité de vaccination le 5 janvier 2022 au gymnase de Morestel.

Annie Pourtier, évoque la nette accélération de la campagne de rappel des vaccinations. Les 2 centres du territoire se sont adaptés à l’importance du nombre des rendez-vous de rappels de vaccination. Le centre de Montalieu est ainsi ouvert 7 jours sur 7 à la maison de santé pluridisciplinaire. Celui de Charvieu le sera également à compter de janvier 2022. Le numéro de téléphone dédié figure dans le dernier compte rendu de l’audioconférence de vaccination adressé aux élus. La médecine de ville et la vaccination à domicile se poursuivent.

Dans la perspective d’amplifier la capacité de vaccination sur le territoire, le président et Mme Pourtier ont cosigné un courrier à l’intention du préfet de l’Isère, du directeur de l’Agence régionale de santé et du service départemental d’incendie et de secours du département de l’Isère, dans lequel ils sollicitent la constitution d’une équipe mobile de vaccination.

Une réponse favorable a été apportée, l’équipe mobile sera déployée à compter du 5 janvier 2022, au gymnase de Morestel, le proviseur du lycée et l’ensemble de ses utilisateurs ont été prévenus. L’opération concerne la 3<sup>e</sup> injection. La journée, organisée en deux temps, se déroulera ainsi : les personnes ciblées les plus vulnérables sont reçues en matinée de 9 h à 12 h 15 (selon le repérage des CCAS, la Haute Autorité de santé ayant listé les personnes prioritaires à la dose de rappel) et les agents des Balcons du Dauphiné, les agents communaux et les élus se présenteront l’après-midi de 13 h à 16 h. À l’issue du conseil communautaire, un email sera adressé à l’ensemble des élus et agents ciblés. Les inscriptions sont assurées par la communauté de communes. L’organisation de la journée de vaccination est assurée de manière autonome, 500 personnes sont attendues.

Procès-verbal — Conseil communautaire du 16/12/2021 – Approuvé à l’unanimité au conseil communautaire du 27/01/2022  
À titre informatif, le taux d’incidence (nombre de personnes testées positives pour 100 000 habitants) en Isère a progressé de 50 au début du mois de novembre, à 371 le 2 décembre, puis 403 le 3 décembre, pour atteindre 635 à ce jour.

Le président aborde le lancement du secrétariat mobile et de l’arrivée du nouvel agent au 13/12.

M. Sbaffe précise que la secrétaire est arrivée depuis le 13 décembre à la communauté de communes. Il rappelle la genèse du projet. Lors des rencontres avec les communes dans le cadre de la délégation, il a ressenti une attente et un besoin de pallier l’absence éventuelle des secrétaires en poste.

Dès le premier comité de travail de coopération et de mutualisation, la proposition a été effectuée. Ce poste a ensuite été défini en groupe de travail. Des critères de priorisation ont été déterminés : le motif de l’absence, l’urgence, la durée de l’absence et l’effectif de la commune. Il revient au secrétariat général de la communauté de communes d’arbitrer et organiser l’emploi du temps de la secrétaire. En cas de besoin, un arbitrage pourrait être demandé auprès du groupe de travail. L’objectif étant de conserver une certaine souplesse, il convient d’établir un planning permettant à l’agent recruté de travailler dans les meilleures conditions possibles.

Les missions les plus courantes sont les salaires et la comptabilité, l’urbanisme occupe également une place importante.

La prestation fait l’objet d’une signature d’une convention annexe à la convention-cadre entre la communauté de communes et la commune. Un règlement intérieur spécifique est en cours d’élaboration et sera présenté à mi-janvier.

Pour ce qui est de la contribution financière des communes, les frais de déplacement sont également valorisés, la mise à disposition s’effectue à la demi-journée pour un coût de 91,57 € (coût horaire de 22,89 € toutes charges comprises). À l’issue de la mission, l’agent rédige un mémoire sur les missions menées lors du remplacement et sur les horaires réalisés.

Dès le lendemain de la séance, la secrétaire rejoint la commune de Moras pour sa première mission mobile.

M. Teruel souhaite revenir sur le procès-verbal du conseil communautaire du 14 octobre et pose une question sur la partie culture. Il souhaite que le budget de la culture sur le territoire soit abordé lors du débat d’orientation budgétaire en 2022. En s’appuyant sur le rapport 2014 (ministères de l’Économie et de la Culture) mettant en avant la contribution de la culture à raison de 3,2 % du PIB, les chiffres pour la communauté de communes indiquent que le budget actuel s’élève à 257 000 €, soit moins de 1 % du budget des Balcons du Dauphiné.

2 festivals mobilisent 80 % du budget, 20 % soit 50 000 € demeurent pour l’action culturelle.

Avec la fête des arts et la musique à l’école, le travail sur la culture avoisine les 5 000 €.

Il déplore le manque de budget et regrette d’apprendre le départ de la directrice culture, espérant toutefois qu’une dynamique soit maintenue. Il note que le poste ne subit pas de modification, mais souhaite savoir si une équipe culture sera un jour constituée.

Le président souligne que le budget de l’intercommunalité excède amplement le montant de 257 000 € (en raison des 2 ETP cadres A et B, 3,5 ETP intervenant en milieu scolaire et cadres B), atteignant probablement 500 000 €.

Mme Pourtier explique que le comité de travail culture s’est réuni 6 fois et qu’un travail important a été réalisé. Les nouvelles orientations culturelles passent par une évaluation des politiques publiques (événementiel, éducation artistique et culturelle). Un montant de 250 000 € est alloué aux festivals et à l’action « Faites des arts ». Des recettes sont enregistrées, avec les partenaires institutionnels (Direction régionale des affaires culturelles pour toutes les actions d’éducation artistique, le département de l’Isère et la région Auvergne-Rhône-Alpes). Le comité de travail doit proposer un travail sur les enjeux politiques pour que nous puissions définir les orientations culturelles puis proposer un budget adapté.

Elle reconnaît l’intérêt de la réflexion de M. Teruel qui aurait pu être apportée au comité de travail.

M. Teruel approuve la perspective de propositions concrètes, mais continue de s’interroger sur le ratio actuel.

M. Bonnard objecte qu’un raisonnement en pourcentage n’est pas pertinent, car les ratios changent dès lors que la commune perd une compétence optionnelle.

M. Teruel soulève qu’un pourcentage est un indicateur du nombre de personnes ciblées.

Mme Pourtier rappelle que la culture est présente dans toutes les communes. Elle compte sur les évolutions imaginées par le comité de travail pour aller encore plus loin.

Le président remercie les élus présents et annonce la date du prochain conseil communautaire, le 27 janvier 2022.

La séance est levée.